

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Projet d'intervention en psychomotricité _ M12 2023-2024

Code : T.PM.SO354.312.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 3^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant-e-s de s'inscrire dans une démarche de projet, orienté vers l'intervention en psychomotricité et en lien avec les besoins et caractéristiques d'un terrain spécifique. Les étudiant-e-s conçoivent leur projet dans une perspective réflexive, en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques et méthodologiques, ainsi que sur leurs compétences professionnelles et scientifiques.

Objectifs d'apprentissage :

1. Identifier les enjeux, caractéristiques et potentialités d'un contexte et des usagers
2. Concevoir un projet d'intervention dans une perspective psychomotrice
3. Présenter et coordonner la préparation du projet et négocier sa réalisation avec des partenaires

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
 - **2b** : Evaluer les besoins des usagers, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
 - **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des usagers

¹ se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre) le profil des compétences cible du master (en annexe 1 du plan d'étude cadre)

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
- **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

- **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module met en pratique la conception et gestion de projets en psychomotricité. Il est organisé entre temps de pratique sur le terrain et enseignements à l'école :

- Formation pratique
 - Temps de présence sur le terrain, orientés sur l'observation et l'analyse du contexte ainsi que sur la collaboration en vue de la conception d'un projet d'intervention en psychomotricité
 - Temps de travail et de réflexion avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur, orientés sur la conception et le concept de réalisation du projet d'intervention
 - Temps individuel (ou en binôme) de conception et d'élaboration du projet d'intervention.
- Enseignements et séminaires d'accompagnement à l'école orientés sur la construction et la conduite de projets en psychomotricité :
 - Cadres et dispositifs d'intervention en psychomotricité
 - Projet d'intervention et concept de réalisation
 - Déontologie professionnelle

- Réseaux et collaboration
- Ateliers de suivi de conception de projet et Travail Encadré

Ce module de formation pratique et clinique est en principe réalisé en autonomie par l'étudiant-e, avec un encadrement des enseignant-e-s du module et de la praticienne formatrice ou du praticien formateur référent-e dans l'institution où se déroule le projet.

Les temps de formation à l'école articulent enseignements théoriques et travaux pratiques.

L'organisation du module en termes de présence sur le terrain est décrite dans les Lignes directrices pour la formation pratique (Point 3 Organisation de la formation sur le terrain et dans le cadre des modules du domaine Formation pratique et approche clinique sous Fréquentation de la formation sur le terrain et Charge de travail des étudiant-e-s sur le terrain). Les besoins des usagers prévalent et entraînent la nécessité d'une présence discutée et planifiée avec les référent.es de terrain et de la filière.

Concernant la présence sur le terrain ou à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module correspond à un résultat suffisant à l'évaluation sommative qui consiste en un dossier écrit à remettre sur la base d'un canevas établi par la filière et remis au début du semestre. Le dossier permet à l'étudiant-e ou au binôme de décrire la façon dont il a conçu son projet (contexte, finalité, enjeux professionnels et scientifiques notamment ainsi que les étapes prévues de sa réalisation). L'évaluation est placée sous la responsabilité des co-coordonateur-trice-s du module.

L'évaluation est précédée par le dépôt d'une intention de projet approuvée par le terrain avec lequel l'étudiant-e ou le binôme collabore et la filière.

Pour les enseignements et le temps de présence sur le terrain inclus dans ce module, la règle des 80% de présence vaut. À l'école, les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant.e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou les coordinatrices de module.

Tout comme pour l'accomplissement du complément sur le terrain, l'accomplissement de celui demandé pour les absences aux enseignements du module conditionne sa validation qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à l'évaluation sommative doit répéter le module. La répétition prendra une autre forme que celle des activités du module. Cette forme est décidée pour chaque étudiant-e ou binôme par les coordinateur-trice-s du module.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

La réussite de ce module est un prérequis à l'évaluation du module M15 *Conduite et analyse du projet d'intervention* qui se déroule sur le même lieu.

Le projet d'intervention peut être réalisé individuellement ou en binôme.

9. Bibliographie

Des références sont remises au fur et à mesure des enseignements ou des ateliers de suivi de projet.

10. Enseignant-e-s

- Accompagnement sur le terrain : la praticienne formatrice ou le praticien formateur de terrain
- Lorsque nécessaire, analyse de la pratique psychomotrice : un.e thérapeute en psychomotricité désigné.e par les coordinatrices
- Gestion de projet en psychomotricité, Délia Danesin-Démarest
- Cadres et dispositifs en intervention psychomotrice, Sylvie Wampfler
- Déontologie et responsabilité professionnelles, Aymone Kaenzig
- Projet et collaboration : Sandrine Salamin

Coordinateur et coordinatrices de module : Délia Danesin-Démarest et Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2023